

Budget Primitif 2017

BUDGET 2017

[12.318.150 euros]

La section de fonctionnement [7.421.500 euros]

La section d'investissement [4.896.650 euros]

Les grandes orientations pour 2017 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 24 février dernier, sont les suivantes :

- maintien des taux d'imposition,
- emprunt afin de réaliser les projets : terrain synthétique et école Joliot curie,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- renouvellement des actions de fonctionnement déclinés en 2016,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme,
- maîtrise des frais de personnel,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager de l'épargne ou autofinancement,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- recherches de recettes nouvelles,
- vente du patrimoine,
- retrouver une trésorerie saine.

LE FONCTIONNEMENT [7.421.500 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [3.630.164 euros]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 3.630.164,00 euros.

- Article 7411 Dotation forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1.334.164,00 euros avec une baisse prévisionnelle de 70 000 euros par rapport à 2016,
- Article 74121 Dotation de solidarité rurale avec un montant de 190.000,00 euros (prévisionnel en hausse de 13 000 euros) ,
- Article 74123 Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1.250.000 euros (prévisionnel en hausse de 58 800 euros),
- Article 74127 Dotation nationale de péréquation d'un montant de 163.000 euros (prévisionnel stable),
- Article 74712 Participation pour les emplois d'avenir et contrats aidés d'un montant de 60.000 euros (prévisionnel en baisse de 166 000 euros en raison de la majorité des contrats au 6 janvier 2017),
- Article 74718 Autres participations de l'Etat pour la Réforme des Rythmes Scolaires à hauteur de 120 000 euros,
- Article 7478 Subvention participations : montant prévisionnel stable de 240.000,00 euros comprenant les recettes provenant de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mais également le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et les subventions pour la réforme des Rythmes Scolaires...,
- Article 47832 Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée en 2017 à 155 000 euros stable,
- Article 74834 et 74835 Allocations compensatrices de taxe sont attendues à hauteur de 115.000 euros en baisse de 16 000 euros.

Les impôts et taxes [2.973.00 euros] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par Artois Comm prévu à hauteur de 126 500 euros et 90 000 euros pour la dotation de solidarité communautaire. Ces reversements comprennent la compensation pour la perte d'impôts* à hauteur de 91 148 euros et la diminution suite au transfert de la piscine pour 104 962 euros et des zones d'activités pour 27 414 euros,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 250 000 euros,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 90 000 euros,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 9 500 euros,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sont estimés à 50 000 euros.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 2.340.000,00 euros. Elles sont en diminution en raison de la baisse des taux effectuée en 2017 pour neutraliser la hausse des taux de l'Agglomération en raison de la fusion au 1er janvier 2017*. Les bases sont revalorisées de 0,4%.

Les évolutions de base et de taux des années 2011 à 2016 sont les suivantes :

Année	2012	2013	Variation	2014	Variation	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>								<i>Provisoires</i>		<i>Prévisionnelles</i>	
Base	5 220 000	5 500 000	+5,36 %	5 503 498	0,12%	6 498 232	+18,07%	6 584 000	+1,32%	NC	
Produit	792 386	834 900	+5,36 %	820 572	1,66%	968 886	+18,07%	981 647	+1,32%	NC	
<i>Foncier bâti</i>											
Base	3 658 000	3 721 000	+1,72 %	3 785 069	1,79%	3 987 075	+5,34%	3 995 000	+0,20%	NC	
Produit	1 336 633	1 359 653	+1,72 %	1 366 788	+0,6%	1 439 733	+5,34%	1 442 595	+0,20%	NC	
<i>Foncier non bâti</i>											
Base	39 000	40 200	3,08 %	40 907	+1,32%	41 115	+0,51%	42 100	+2,40%	NC	
Produit	40 030	41 261	3,08 %	41 238	-0,49%	41 448	+0,51%	42 441	+2,40%	NC	
Produit total	2 169 049	2 235 814	+ 3,08%	2 228 598	-0,27%	2 450 067	+9,94%	2 466 710	+0,68%	2 340 000	

Atténuations de charges [59.990,98 euros]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 59 990,98 euros pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Le montant est plus faible qu'en 2017 car la Commune n'a pas souscrit la garantie pour l'assurance de la maladie ordinaire mais la cotisation d'assurance est diminuée de ce fait de 40 000 euros.

Produits des services du domaine [181.500 euros]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2016 à l'exception des participations pour les services à caractère sportif en raison du transfert de la piscine à l'Agglomération et s'élèvent à la somme de 181.500 euros et comprennent :

- la vente de concessions au cimetière : 10 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 12 000 €,
- les participations des administrés pour les services cultures : 8 000 €
- les participations des usagers pour les services à caractère sportif : 12 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social: 46 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaire : 90 000 €,

Autres produits de gestion courante [70.000 euros]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 sont de 70.000 euros pour la location d'immeubles. Elles sont en baisse de 10 000 euros car deux logements sont actuellement vacants.

Produits exceptionnels [73.000 euros]

Les prévisions de recettes du chapitre 77 sont de 73.000 euros comprenant en majeure partie les remboursements provenant des assureurs sur les sinistres.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [50.000 euros]

Le montant des travaux en régie est de 50.000 euros. Les travaux en régie sont les travaux d'investissements réalisés par nos services. C'est une recette en fonctionnement mais une dépense en investissement.

Résultat reporté [383 845 euros]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2016 est de 383 845,02 euros.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

[7.421.500 €] :

Les charges à caractère général [1.683.403 euros]

Les dépenses de ce chapitre en 2017 s'élèvent à la somme de 1 683 403 euros

Les évolutions importantes concernent :

- les prévisions de dépenses en eau (article 60611), en électricité (606121) et en gaz (606122) sont revues à la baisse en raison du transfert de la piscine à l'Agglomération à hauteur de 35 000 euros pour l'eau, de 177 000 pour l'électricité, et 133 000 euros pour le gaz.
- les prévisions en entretien et réparation de voirie (article 615231) sont de 120 000 euros pour les travaux de gravillonnage et de purges,
- les prévisions en fournitures de voirie (article 615231) sont de 50 000 euros pour les travaux de gravillonnage et de purges (en hausse de 15 000 euros par rapport au réalisé 2016),
- les prévisions de dépenses des postes des fournitures non stockées (article 60628) et de petit équipement (60632) sont stables par rapport au réalisé 2016. Respectivement 39 000 euros et 51 800 euros de crédits ouverts,
- Les frais de formation (article 6184) sont de 52 215 euros pour continuer le plan de formation des agents municipaux et notamment les emplois avenir et contrats aidés,
- le poste fêtes et cérémonies (article 6232) à 73 660 euros. Toutes les actions gratuites à destination de la population doivent être désormais imputées sur cette article : vœux à la population, kermesse, spectacles culturelles, cérémonies diverses, coopération internationale...

Les charges de personnel [3.457.761 euros]

Les dépenses de ce chapitre en 2016 sont prévus à hauteur de 3 457 761 euros.

Soit une prévision en baisse de 237 580 euros par rapport au réalisé 2016

Plusieurs variables vont impacter la masse salariale en 2017 :

Variable à la hausse : 229 000 euros

- l'arrivée d'agents : 77 000 euros (agent police rurale sur année complète, recrutement d'un second garde champêtre et reprise d'agent en congé maternité),
- l'arrivée d'emplois d'avenirs et de contrats aidés : 148 800 euros,
- l'arrivée d'agent contractuels : 80 000 euros (remplacement agent en arrêt maladie),
- l'augmentation du point d'indiqué au 01/02/17 : 15 400 euros,
- reclassement indiciaire suite à la réforme P.P.C.R (*Parcours Professionnel Carrières Rémunérations*) : 20 700 euros,
- l'application du régime des astreintes sur une année complété : 11 200 euros,
- l'avancement des agents (glissement vieillesse technicité) : 25 100 euros,
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat GIPA 2015 et 2016 : 4 600 euros,
- augmentation du S.M.I.C : 900 euros,
- les dépenses imprévues suite à des éventuelles changements de législation : 63 300 euros

Variable à la baisse : 550 600 euros

- cotisations en baisse : 3 600 euros (taux accident du travail en baisse),
- le départ d'agents titulaires: 227 000 euros (transfert de 5 agents de la piscine à l'Agglomération, 2 départs en retraite courant 2016, un départ prévu courant 2017, un agent en disponibilité),
- le départ des emplois d'avenir : 320 000 euros,

Les autres charges de gestion courante [824.500 euros]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 130.000 euros (en baisse de 40 000 euros : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S.)

Les prévisions de subventions aux associations sont de 91.000 euros (stables).

Les participations aux organismes intercommunales sont joints en annexe et sont prévues à 506 000 euros. L'augmentation concerne la participation pour le maintien à domicile de 10 000 euros et l'entretien des espaces verts pour la somme de 90 200 euros.

La prévision des indemnités des élus est de 94 000 euros (augmentation de 700 euros suite à l'augmentation d'indice).

Les charges financières [102.990 euros]

Les intérêts sont estimées à 102.990 euros si les taux variables nous restent favorables.

La prévision des intérêts de la ligne de trésorerie est de 2.000 euros.

Les charges exceptionnelles [19.000 euros]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à un montant total de 19.000 euros principalement pour les bourses de rentrée scolaire ainsi que les récompenses pour l'obtention du brevet.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [300.000 euros]

Un montant prévisionnel de 300.000,00 euros est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811). Un état détaillé de ces dotations est fourni en annexe.

Le virement à la section d'investissement [995.785 euros]

Le transfert à la section d'investissement est de 995.785 euros pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

L'INVESTISSEMENT [4.896.650 euros]

Les recettes d'investissement [4.896.650 euros]

- ❑ **Emprunt** : un emprunt de 1.249.607 euros est prévu sur 2017,

- ❑ **Subventions attendues** : 1.242.814 euros,
(incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),

- ❑ **Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 641.873 euros,

- ❑ **Fonds de Compensation de la TVA** : **40.000** euros (remboursement TVA des investissements de 2015),

- ❑ **La taxe locale d'équipement** : 37.470 euros,

- ❑ **Le virement de la section de fonctionnement** : 995.785 euros,

- ❑ **Les amortissements** : 300.000 euros,

- ❑ **Régularisation** renégociation de l'emprunt en francs suisse suite à la perte de change : 389 100 euros
(*cette régularisation n'a pas d'incidence sur la trésorerie, c'est une opération d'ordre budgétaire*)

Endettement :

En 2017, la Commune va recourir à l'emprunt notamment pour l'opération : changement de candélabres en partenariat avec Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais. L'emprunt avoisinera les 100 000 euros sur une durée de 10 ans et un taux de 0% avec la bonification de la F.D.E. 62.

Mais également, un emprunt

- 470 000 euros pour le projet de terrain synthétique et vestiaires au Stades Jules Mallez,
- 577 500 euros pour la rénovation de l'école maternelle Joliot Curie de la Cité 34,
- 48 000 euros pour d'éventuelles travaux de borduration et de trottoirs sur la RD 941,
- 54 250 euros pour le programme d'accessibilité des bâtiments communaux.

Cet emprunt est prévisionnel et sera dimensionné en fonction des subventions.

Les dépenses d'investissement [4.896.650 euros]

☐ Les dépenses d'équipements 3.123.736 euros *(y compris travaux en régie pour 50.000 €)*

- Opération 523, base de loisirs : **21.000 euros** :
 - décompte eau pour le camping : 1 000 euros,
 - jeux au parc de la Biette 20 000 euros.

- Opération 526, voiries diverses : **402.0000 euros**
 - paiement au Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour les travaux sur la RD 341 : 60 000 euros,
 - travaux borduration et trottoirs RD 941 : 80 000 euros,
 - panneaux sécurité routières et aménagement sécurité : 20 500 euros,
 - réfection mur rue Jean Jaurès : 15 000 euros,
 - enveloppe pour les conseils de quartiers : 15 000 euros,
 - barrières anti-inondations : 30 000 euros,
 - bouches incendies : 10 000 euros,
 - mobiliers urbains : 7 000 euros
 - opération candélabres phase 2 : 100 000 euros
 - opérations en faveur du développement économique : 24 500 euros (signalétique, entrées de ville, illuminations...).

- Opération 552, bâtiments municipaux : **258.900 euros** :
 - Programme accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 72 000 euros,
 - Plan énergie et eau : 22 000 euros (renouvellement chaudière, isolation, étude...),
 - Mairie : sécurisation : 12 500 euros (alarme, armoires ignifugées...),
 - Mairie : salle des mariages mobilier et sol : 20 000 euros,
 - Changement des portes au complexe sportif : 12 000 euros,
 - Coupon son salle des fêtes du Centre et Mandela : étude et travaux : 20 000 euros,
 - Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 12 000 euros (renouvellement),

- Opération 559, cimetière : **29.000 euros** :
 - Croix monument : 2 000 euros,
 - Reprise de corps : 6 000 euros,
 - Clôture : 6 000 euros,
 - Reprise de concessions : 15 000 euros.

- Opération 564, enseignement sport : **2.219.436 euros** :
 - Réfection École maternelle Joliot Curie pour la somme de 897 796 euros,,
 - Mobilier écoles diverses : 9 000 euros,
 - Mobilier si ouverture de classe : 10 000 euros,
 - Mobilier restauration scolaire : 4 500 euros,
 - Portes école maternelle Transvaal : 2 000 euros,
 - Changement des fenêtres à l'école primaire du Transvaal si ouverture de classe : 30 000 euros,
 - Garde corps école maternelle du Centre : 1 500 euros,
 - Création terrain synthétique et vestiaires au Stade Jules Mallez pour la somme de 1 242 000 euros,
 - Equipements sportifs divers : 2 600 euros.

- Opération 590, informatisation des services municipaux : **114.000 euros** :
 - renouvellement du parc informatique : 7 000 euros,
 - Mairie : renouvellement standard : 23 000 euros et du serveur 60 000 euros (report),
 - Câblage mairie suite déplacement accueil : 20 000 euros,
 - Équipement des écoles : 4 000 euros.

- Opération 594, services administratifs : **8.800 euros** :
 - mobilier personnel : 8 000 euros,
 - police rurale : pistolets de défense : 800 euros,

- Opération 596, services techniques : **102.100 euros** :
 - Équipements divers aux services techniques : 7 600 € (matériels espaces verts, chariots...),
 - Aménagement des locaux des Services Techniques : 8 000 € (box de rangements),
 - Achat d'un camion ampliroll pour le service voiries : 60 000 €,
 - Achat d'escabeaux pour les agents d'entretien : 11 500 €,
 - Achat d'auto-laveuse pour le complexe sportif : 15 000 €,

- Opération 598, Culture : **8.500 euros** pour l'acquisition d'instruments et de matériel de sonorisation

Le résultat 2016 de clôture : 641.873 euros

Le remboursement de l'emprunt 780.000 euros

Régularisation renégociation de l'emprunt en francs suisse suite à la perte de change : 351 040 euros
(cette régularisation n'a pas d'incidence sur la trésorerie, c'est une opération d'ordre budgétaire)

Budgets Annexes 2017

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

Fonctionnement : 325.000,00 €

Investissement : 271.000,00 €

Crédits prévus pour le projet de lotissement. Le budget est équilibré mais l'opération doit rapporter un excédent à la collectivité.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :

Fonctionnement : 8.500,00 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 166.107,94 € Dépenses : 50.000 euros report achat de terrain au Conseil Départemental et déficit cumulé de 116.107,94 euros / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé en 2017 ou 2018.

Budget annexe Zone Activités de La Clarence :

Fonctionnement : 2.000,00 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 56.402,32 € Déficit cumulé de 56.402,32 euros / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé en 2017 ou 2018.